

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Date limite de retour à la circonscription de rattachement. : le 12 mars 2018

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS - Bureau 20

☎ 02-47-60-77-16 Carine CELLUPICA

☎ 02-47-60-77-15 Martine MOREAU

1^{ère} demande Renouvellement

Préciser la quotité accordée en 2017-2018 :%

Je soussigné(e) :

NOM :

NOM de jeune fille : Prénom :

Ecole d'affectation :

Nature du poste :

(préciser adjoint - directeur d'école - ZIL ou Brigade – enseignant spécialisé ou autres)

sollicite l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel durant l'année scolaire 2018-2019 selon les modalités suivantes: (cocher l'une des cases ci-dessous)

- écoles à 4 jours : libération de 2 journées entières par semaine (50%)
écoles à 4.5 jours : libération de 2 journées entières par semaine et 1 mercredi sur 2
(quotité approximative de 50 %)
- écoles à 4 jours : libération d'1 journée entière par semaine (75%)
écoles à 4.5 jours : libération d'1 journée entière par semaine et 1 mercredi sur 4
(quotité approximative de 75 %)
- pour les écoles à 4.5 jours uniquement, libération d'1 journée entière par semaine
(quotité approximative de 78.13%)
- Service à 80 % à titre exceptionnel et pour raisons sociales (voir modalités dans la circulaire)
Si le 80 % ne peut être accordé, préciser la quotité de repli :

Pour les écoles à 4.5 jours :

Rappel : la quotité de temps de travail à temps partiel est calculée en rapportant le nombre d'heures effectuées au service d'enseignement de 24 heures pour un temps plein.

Cas particulier : si votre quotité effective à la rentrée 2018 est inférieure à 75 % du fait de l'organisation des horaires de votre école, souhaitez-vous que votre quotité soit ajustée à 75 % ?

Oui Non Ne se prononce pas encore

TEMPS PARTIEL à 50% annualisé :

Les enseignants souhaitant un **50 % annualisé** sont invités à se faire connaître par courrier séparé en précisant la période souhaitée. Cette modalité spécifique nécessitant un fonctionnement particulier, chaque cas sera étudié en fonction de la possibilité de constituer un binôme couvrant la totalité de l'année scolaire.

MOTIF DE LA DEMANDE :

Renseignements complémentaires :

Nombre d'enfants à charge :
(indiquer leur date de naissance)

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Dans l'intérêt des élèves, le partage de sa classe implique une communication approfondie et régulière avec l'enseignant titulaire ou stagiaire qui complète votre service.

A réception d'un message sur votre courriel professionnel académique, il vous appartiendra de télécharger votre arrêté de temps partiel via l'application « Agape-arrêtés ». Aucun envoi postal ne sera effectué.

Ale.....

Signature